



**Enfants en justice**

XIX–XX<sup>e</sup> siècles

Pour citer cet article :

Foyer d'Action Éducative de Corenc, *Rapport annuel pour l'année 1967*, extraits (mai 1968, Mlle Pavone).

R A P P O R T   A N N U E L

---

1er JANVIER - 31 DECEMBRE 1967

---

I - INTRODUCTION - GENERALITES :

Le Foyer d'Action Educative de CORENC, ainsi dénommé conformément aux instructions de la circulaire en date du 21 Décembre 1965, fonctionne depuis le 6 Octobre 1964.

Installé dans le domaine "Les Mille-Feuilles", sur le territoire de la commune de CORENC, au N° 46 (ex 16) de l'avenue de l'Eygala, il compte toujours 30 lits et est toujours destiné à recevoir les adolescentes les plus difficiles.

Depuis l'ouverture de l'établissement, les adolescentes sont "internes" pendant l'accueil et l'observation simultanés, en "semi-internat" dès qu'elles occupent une activité professionnelle ou scolaire, en "post-cure" un an après.

Les adolescentes en "post-cure" qui se nourrissent et se logent à l'extérieur, à leurs frais, sont de plus en plus nombreuses en 1967 et ont donné lieu à l'organisation d'un service de Post-Cure qui figure pour la première fois sur le compte analytique d'exploitation.

### B - Discipline :

L'ensemble des règles de vie de l'internat évolue depuis sa création et reste toujours souple, adaptable aux circonstances et aux différentes personnalités, tant celles des adolescentes que celles des membres du personnel.

Toutefois, certaines règles ont été maintenues pendant l'année 1967 :

- affaires personnelles : laissées à la disposition des adolescentes dans leur chambre.
- trousseau : pas d'uniforme - constitué au fur et à mesure des gains.
- chambre : fermée à clé, à l'exception de certaines adolescentes préparées à la Post-cure qui possèdent la clé de leur chambre, utilisable seulement de l'extérieur. Leur chambre n'est fermée à clé par une éducatrice que durant la nuit.
- argent : les mandats des familles et les salaires sont versés au compte particulier des adolescentes.
- dépenses : les adolescentes effectuent leurs achats par petits groupes conduits chacun par une éducatrice, à l'exception de certaines préparées à la Post-cure qui sortent seules et rendent des comptes au retour.
- repas : par table de quatre adolescentes, dans deux salles à manger dont l'une est réservée aux adolescentes ayant la clé de leur chambre et à celles qui, en Post-Cure, viennent en visite. Présence d'une éducatrice par salle.
- hygiène : chaque chambre est munie d'un lavabo et d'un bidet. L'accès des douches est libre le soir.
- cigarettes : après différents essais de réglementation, distribution d'un paquet le samedi pour la semaine.
- accueil des travailleuses : par le chef de service éducatif, à midi et le soir. Les adolescentes attendent l'heure du repas dans la salle de réunions où elles trouvent radio, journaux, livres.
- correspondance : La correspondance est libre, les adolescentes occupant un emploi extérieur achètent papier à lettres et timbres et postent elles-mêmes leur courrier. Les lettres sont remises cachetées aux élèves qui les décachètent aussitôt pour montrer si elles contiennent de l'argent. Le nom du correspondant est demandé à ce moment-là.
- isolement : dans une chambre spécialement aménagée, utilisée sur prescription médicale en cas de crise grave, pendant quelques heures seulement.
- pas de rassemblement pour articuler les différentes activités de la journée.



Les fugueuses sont en général retournées dans les grandes villes? En 1967, les éducatrices sont allées les chercher à LILLE, ROUEN, RENNES, NICE ORLEANS, TOULON, NANCY, PARIS, MEAUX et LYON.

Comme l'année précédente, quelques-unes sont revenues seules, à leurs frais, sans accompagnatrice. Cette formule paraît excellente pour les adolescentes qui peuvent payer le voyage de retour par leur salaire. Elle paraît devoir être appliquée chaque fois que possible, l'adolescente revenue d'elle-même étant en meilleure condition de réintégration que celle qui est reconduite par une accompagnatrice.

La formule du transfert par des agents de Police ou des gendarmes a été totalement abandonnée, elle a été utilisée une seule fois en 1967 à l'insu de CORENC.

Dans plusieurs cas, les mineures se sont formellement opposées à leur réintégration à CORENC au moment où l'éducatrice les a prises en charge pour le voyage de retour. Dans ce cas, l'éducatrice a effectué le déplacement et engagé des frais inutilement.

Depuis sa création, l'établissement est confronté au problème des fugues. Il devient nécessaire d'éliminer les adolescentes qui, en raison d'une fugue de longue durée, n'utilisent pas la place retenue pour elle, et celles qui, commettant une succession de fugues, considèrent le séjour à CORENC comme une "remise en état" (soins médicaux, vêture, douche) permettant une nouvelle fugue.

#### D - Notation :

Comme les années précédentes, aucune note de comportement n'est portée à la connaissance des adolescentes en internat : elles ne supportent pas la compétition.

Dans ces conditions, la répartition des gratifications mensuelles s'effectue sans tenir compte du mérite, proportionnellement au nombre de journées de présence, la moyenne de 0,50 franc servant de base de calcul.

#### E - Sortie des élèves :

Les sorties des adolescentes posent les mêmes problèmes que les années précédentes : à l'extérieur, elles sont plus grossières, plus provocantes et plus indisciplinées qu'à l'établissement.

Les groupes de sortie comprennent 3 ou 4 adolescentes avec une éducatrice, ou 5 adolescentes avec 2 éducatrices. Deux ou trois adolescentes au maximum sont confiées, à l'extérieur, aux stagiaires.

Sont toujours accompagnées :

- toutes celles qui effectuent des formalités administratives (Palais de Justice - Préfecture - Mairie).
- celles qui sont présentées à un éventuel employeur (sauf certaines adolescentes réintégrées de post-cure).
- celles qui se rendent pour la première fois au travail extérieur.
- celles qui, ne travaillant pas à l'extérieur, sont conduites chez le médecin ou le dentiste.
- toutes celles qui sont conduites chez un médecin spécialiste (maladie des yeux - gynécologie -etc).
- celles qui, ne travaillant pas à l'extérieur, sortent par petits groupes les samedis après-midi, dimanches et fêtes.
- toutes celles qui sont conduites à des spectacles après le repas du soir.

Pour habituer les adolescentes à une certaine autonomie, l'accompagnement de l'éducatrice a été supprimé en de nombreux cas. Ainsi ne sont plus accompagnées :

- celles qui se rendent au travail extérieur (sauf le 1er jour).
- celles qui, réintégrées de post-cure, cherchent un nouvel emploi.
- celles qui se rendent chez le médecin ou chez le dentiste à la fin de leur journée de travail extérieur.
- celles qui, à la fin d'une semaine de travail extérieur, effectuent individuellement leurs achats le samedi : produits alimentaires pour le petit déjeuner, de droguerie pour leur toilette et l'entretien de leur linge, papier à lettres, timbres, etc.
- celles qui, à la fin d'une semaine de travail extérieur sortent seules les dimanches et fêtes.

Ces sorties sans accompagnatrice posent des problèmes : certaines adolescentes "ont honte" (disent-elles) lorsqu'on leur propose une sortie libre et réclament la présence d'une éducatrice pour entrer dans un magasin. Par la suite, elles acceptent d'effectuer seule un achat mais reviennent furieuses, n'ayant pas osé imposer leur choix à la vendeuse qui a réussi à imposer le sien. Il est même arrivé que certains petits groupes d'adolescentes n'osent pas entrer dans la salle de spectacles : "elles tiquaient" (disent-elles) et, malgré les places louées pour le spectacle, ont préféré passer le temps dans un café, lieu où elles se sentent plus à l'aise.

Les adolescentes effectuent toujours en vélo-solex ou en trolley-bus les déplacements pour se rendre au travail extérieur. La voiture de l'établissement conduit de plus en plus rarement un groupe d'adolescentes au travail ; les frais d'essence étaient trop onéreux et les adolescentes considéraient comme une brimade le fait d'être transportées sur le lieu du travail. A la fin de l'année 1967, toutes les adolescentes partent et reviennent librement.

Les adolescentes peuvent acheter un vélo-solex dès qu'elles ont économisé 500 F. L'établissement en possède deux, qu'il prête aux travailleuses les plus éloignées du trajet du trolley-bus. Les adolescentes en trolley-bus ont une carte d'abonnement, nombreuses sont celles qui préfèrent ce moyen ce moyen de transport et n'osent pas s'aventurer en solex sur les routes.

Dès que le temps le permet, avant ou après le repas du soir, une éducatrice propose aux adolescentes qui ont besoin de se détendre une promenade dans la campagne. Parfois, une éducatrice sort avec une seule élève "en crise" pour la calmer par une longue marche.

De plus en plus, les sorties ne sont pas fonction d'un bon comportement, mais des besoins et des aptitudes des adolescentes.

#### F - Relations avec les Familles :

Comme toute la correspondance, celle échangée par les adolescentes avec leur famille est libre. Certains parents écrivent une fois par semaine, la plupart deux fois par mois, quelques-uns trois fois par semaine.

Les familles réclament rarement des nouvelles de leurs enfants mais elles sont tenues au courant des incidents qui émaillent le séjour à CORENC : hospitalisation, fugue, etc.

Les visites des familles sont libres. En 1967, 10 familles se sont présentées à CORENC. Les permissions sont toutes accordées pour permettre aux adolescentes de reprendre contact avec leur famille. En 1967, 32 permissions de week-end concernant 8 mineures ont été organisées ainsi que 28 permissions de 3 jours à un mois.



Faute de recette magique pour traiter tous les échecs d'internats, foyers ou services d'éducation, certaines fugues ou brutalités à répétition nécessitent l'exclusion, de même que les cas pour lesquels aucune solution n'est trouvée en semi-internat ou en post-cure.

Le semi-internat a fait ses preuves, grâce à l'activité professionnelle immédiate qui plonge les adolescentes dans un contexte social normal.

La post-cure, dernière étape avant l'indépendance, ne peut se concevoir sans "toit". Les conditions aléatoires de son fonctionnement restreignent irrémédiablement les résultats du semi-internat.

Pour le semi-internat et pour la post-cure; les perspectives éducatives sont élargies depuis les deux journées d'études auxquelles ont participé Mme FAVEZ-BOUTONNIER, Mrs MICHARD, PRETOT et SELOSSE, tous quatre venus spécialement de PARIS.

Ces journées ont permis d'instituer non seulement les réunions de groupe dirigées par la psychologue, mais aussi l'utilisation du guide d'enquête établi par le Centre de Formation et de Recherches de VAUCRESSON.

La formation du personnel s'impose. Les éducatrices manquent d'expérience professionnelle, de maturité, de souplesse et de disponibilité. Elles désirent que leurs activités professionnelles s'insèrent parfaitement dans le cadre de leur vie personnelle et considèrent comme servitude intolérable tout ce qui n'est pas purement relations humaines. D'autre part, elles objectent que l'établissement est trop ouvert et que le régime est trop libéral pour des mineures aussi difficiles.

Il est certain qu'un cadre plus contraignant est jugé inéluctable, tant par des gens de l'intérieur que par des gens de l'extérieur. Mais trois ans d'expérience tracent la voie. Une structure plus rigide n'aboutirait pas au résultat escompté.

CORENC n'atteindra sa pleine efficacité qu'après la mise en service du home de semi-liberté et la recherche approfondie - parallèle à l'application réfléchie de méthodes à peine abordées en 1967 - de méthodes apportant en d'autres domaines (enseignement professionnel et général - activités de culture et loisirs - activités physiques et sportives) une "intention" éducative centrée sur l'acquisition d'une discipline personnelle et la prise en charge de soi.